

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 15 mai 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_044

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mil vingt quatre et le 15 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 mai 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénoé JAN donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Fabienne CABRERA, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Marc CHAUVET.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Madame Nadia BENJELLOUN-MACALLI expose :

La Ville de Bègles a confié la gestion de son cinéma de proximité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, concernant cette délégation de service public, il convient, conformément à l'application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, Chapitre III, Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, modifié par l'article 62 de la loi du 12 juillet 2021, que notre commune, de plus de 10 000 habitants, se dote d'une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission présidée par Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, est composée de membres du Conseil municipal, désigné.es dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et de représentant.es d'associations locales, nommé.es par l'assemblée délibérante.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT l'obligation de suivi des délégations de service public

DÉCIDE

Article 1 : De désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Bègles qui sera composée de neuf membres du Conseil municipal et de trois représentant.es d'associations locales.

Article 2 : De désigner pour représenter le Conseil municipal :

- M. Clément ROSSIGNOL PUECH
- Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI
- Mme Fabienne CABRERA
- Mme Edwige LUCBERNET
- M. Xavier-Marie FEDOU
- M. Benoit D'ANCONA
- M. Christophe THOMAS
- M. Alexandre DIAS
- M. Christian BAGATE

Article 3 : De désigner au titre de la représentation des associations locales, les président.es ou leur représentant.es de :

- Remue-Méninges
- Slowfest

- Compagnie Entresols

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 15 mai 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH